

**Bureau du 15 septembre 2003**

**Décision n° B-2003-1655**

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de l'Epinette et appartenant aux consorts Defond**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de permettre l'élargissement du chemin de l'Epinette à Fontaines Saint Martin, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 341 mètres carrés située en bordure sud de ladite voie.

Ce terrain dépend d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 248 de la section AE et appartenant aux consorts Defond.

Aux termes du compromis qui a été établi, ce bien serait cédé libre de toute location ou occupation au prix de 392,15 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 - exercice 2004 - compte 211 200 - fonction 822 - pour un montant de 392,15 € en ce qui concerne l'acquisition ainsi que les frais d'actes notariés d'un montant de 700 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,